

L'HÔTEL PRÉFECTORAL DE TULLE :



une restauration nécessaire pour assurer la pérennité d'un patrimoine d'exception



Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze

“ *Accompagner la restauration
de l’hôtel préfectoral de Tulle
c’est investir pour l’avenir* ”

L’hôtel préfectoral est un bâtiment essentiel pour la ville de Tulle. Il est également emblématique pour l’ensemble du département. Symboles tout autant qu’homages au territoire, les pavillons qui composent l’édifice représentent les trois arrondissements du département : Tulle au centre, Brive-la-Gaillarde à l’est et Ussel à l’ouest. Les Tullistes, comme tous les Corrèziens, ont tissé un lien particulier avec ce bâtiment, en raison de l’élégance de l’édifice et de la majesté de son parc, mais également parce que l’hôtel préfectoral a toujours été au cœur de la vie publique de la cité et du département. De nombreuses

réceptions et autres événements, comme la fête de la musique, les journées du patrimoine ou les rendez-vous des jardins, y ont été organisés. Autant d’événements qui ont accueilli des présidents de la République, des ministres, des élus et des personnalités, et auxquels la population corrézienne a souvent été associée. Il reste que, près de 140 ans après sa construction, le bâtiment a besoin d’une restauration importante. De nombreux désordres ont été constatés au niveau de la toiture ou de la façade notamment, menaçant l’intégrité de l’édifice. L’État a donc engagé un programme

ambitieux de rénovation de plus de 1,4 million d’euros. Les travaux commenceront au second semestre de cette année et devraient durer un an et demi. L’État a souhaité associer des partenaires privés à ce programme de rénovation ambitieux, afin de conjuguer l’effort public pour l’entretien de son patrimoine et la participation d’investisseurs privés à la préservation du patrimoine matériel et immatériel des Français. Au-delà de l’avantage fiscal de cette opération pour tout mécène, accompagner ce projet, c’est à la fois préserver le passé et s’investir pour l’avenir.



Aux origines...

En 1864, le préfet doit quitter précipitamment l'ancien couvent des Feuillants qui menace ruine. Encouragée par la prospérité économique du Second Empire, la construction d'une nouvelle préfecture s'impose. Plusieurs sites sont avancés, et ce sont les presque cinq hectares du Clos Saint-Bernard, au bord de la route de Paris, qui sont finalement retenus. Le terrain est acquis en 1864 par le conseil général de la Corrèze.

Le projet initial, dessiné par l'architecte Gardès dès 1864, fait ressembler la future préfecture à un « petit Versailles ». Mais l'architecte départemental Hulot revient à un projet plus sobre et, finalement, la première pierre est posée le 14 avril 1866 par le préfet Saint-Pierre.

La date d'achèvement de l'édifice est fixée au 1^{er} janvier 1870, mais elle ne sera pas respectée : une série de contentieux avec les principaux entrepreneurs, et la guerre franco-prussienne, interrompent les travaux. Ils ne seront repris qu'en 1872 et vont progresser lentement.

Las, le conseil général décide en avril 1880 d'effectuer en régie les derniers travaux nécessaires pour le rendre habitable. Le préfet Gagnon peut ainsi occuper finalement l'hôtel en décembre 1880.

La préfecture et ses annexes connaîtront quelques aménagements et des réparations diverses en 1913, 1954, 1975 et 1979.

Le 4 mai 2000, l'hôtel préfectoral en totalité, notamment ses façades et sa toiture, le hall d'entrée, l'escalier d'honneur et l'ancienne salle du conseil général, mais aussi les deux pavillons d'entrée et la grille d'honneur, les anciennes écuries, le bâtiment initial des bureaux et le parc, sont inscrits au titre des Monuments historiques.

Tulle ou l'âge d'or de l'architecture préfectorale



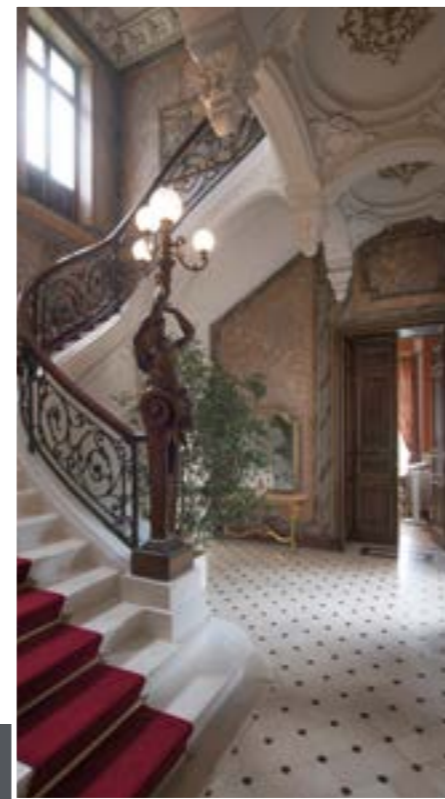
Plus qu'un hôtel particulier, la préfecture de Tulle est un véritable château édifié au milieu de son parc. Ses façades et ses toitures grandioses, son pavillon central richement orné, sont moins destinés à exprimer la prospérité du département



dans une France qui s'enrichit à la vitesse des chevaux à vapeur, qu'à traduire le faste dont la fonction préfectorale, sous le Second Empire, doit s'entourer : le jeu complexe des volées de marches et des balustrades qui rythment la terrasse en pierres



renvoient au vocabulaire du théâtre, tandis que les torchères et les lustres de la « Fête impériale » éclairent brillamment le vestibule, les galeries et les salons de réception. Les bals y sont les plus courus de la ville. Caractéristiques du style éclectique



de Napoléon III, les riches boiseries dorées et les plafonds moulurés de la salle à manger sont le décor des incontournables cérémonies publiques et des grands dîners officiels. Jamais la vie du représentant



de l'État, d'un État qui continue de se centraliser et de se moderniser rapidement, n'a été entourée d'autant de splendeur ni de puissance. Aujourd'hui, il convient d'assumer l'héritage fort de cet édifice affecté au service du public. Rester « dans les



murs », surtout s'ils ont du prestige, constitue l'un des grands enjeux que l'administration doit relever afin de transmettre un patrimoine qui, à la fois, conserve la richesse du passé et traduit la modernité de l'État.



L'hôtel de la préfecture en majesté

La préfecture de Tulle est un imposant édifice éclectique, pastiche du style Louis XIII. Il s'inspire de l'architecture de pierres et de briques des châteaux du XVII^e siècle dont il reprend l'ordonnancement symétrique et l'esthétique de verticalité.

Le plan, dont le principe est rigoureux, comprend trois corps principaux : un corps central et deux ailes en retour d'équerre en forte saillie, reliées par une terrasse accessible par des volées d'escaliers monumentaux.

Les façades, entièrement en pierre de taille, sont toutes composées suivant une élévation sur quatre niveaux : soubassement, rez-de-chaussée, étage noble et étage de combles. Tous les éléments d'architecture sont en pierre de calcaire blanche, rare en Corrèze sauf au sud de Brive; les remplissages sont en pierre de grès brun-rouge de Collonges, et le soubassement en granit.

La porte d'entrée est surmontée d'un grand balcon en pierre et d'une porte-fenêtre; au dessus de la façade et dans sa largeur, un imposant demi-fronton à ailerons supporte deux allégories féminines, œuvres d'Eugène-Pierre Lefèvre, encadrant l'horloge monumentale et représentant le département de la Corrèze à droite, et la ville de Tulle à gauche.

Hormis ce groupe sculpté qui coiffe le pavillon central, l'ensemble du décor est sobre. La monumentalité du bâtiment se manifeste dans l'ordonnancement des hauts toits d'ardoises et des cheminées, rythmés par des séries de fenêtres en chiens-assis surmontées de frontons en plein-cintre et de pot-à-feu, de lucarnes en œil-de-bœuf et d'oculus de combles.



Hubert Mercier, architecte des bâtiments de France

“ *restaurer la toiture,
consolider la charpente,
réhabiliter la statuaire...* ”

La rénovation de l'hôtel préfectoral nécessitant une expertise particulière, nous avons fait appel à un architecte du patrimoine de Clermont-Ferrand qui a établi un diagnostic précis des « pathologies » à traiter. Les restaurations prévues sont relativement lourdes notamment en matière d'étanchéité : en façade, en couverture et au niveau des sols. Elles prévoient entre autres la réfection des ouvrages de zinguerie en partie inférieure des toitures, la révision de la couverture en ardoise, la consolidation de la charpente et la réparation et la réfection des solins et abergements.

L'organisation des travaux, présente quelques particularités.

Comme pour toute opération de rénovation, nous nous attendons à quelques découvertes, par exemple au niveau des balustrades en terre cuite qui pour certaines d'entre elles ont éclaté. A la dépose, il s'agira d'identifier celles qui renferment des structures métalliques de renforcement et du béton, responsables a priori de l'éclatement.

Autre particularité, les quatre façades seront échafaudées en même temps. Cela permettra un suivi continu des travaux. Un parapluie sera également installé au niveau de l'ensemble sculpté autour de l'horloge de la façade principale permettant au restaurateur d'intervenir en même temps. Le travail sur cet élément

symbolique qui porte le blason de la République est à nos yeux, essentiel.

Précisons enfin que le laboratoire de recherche des monuments historiques est intervenu sur ce dossier. La mission de ce laboratoire est d'apporter une assistance scientifique et technique aux travaux de conservation et de restauration des monuments historiques. Sa connaissance des matériaux constitutifs des œuvres patrimoniales et de leurs mécanismes d'altération, et ses recherches en matière d'optimisation et d'évaluation des techniques et produits de la conservation et de la restauration en font un expert incontournable pour ce type de chantier.





En travaux

Le traitement des infiltrations au niveau de la toiture constitue l'une des priorités du programme de rénovation lancé par l'État (*photos pages précédentes*). Pour assurer l'intégrité du bâtiment, les travaux prévoient donc la révision de la couverture en ardoise ainsi que la réfection des ouvrages de zinguerie en partie inférieure des toitures. Les infiltrations ont également eu pour conséquence d'attaquer la charpente, fragilisant ainsi l'édifice. La mérule, champignon lignivore extrêmement invasif s'y est notamment développé, grignotant inexorablement la charpente.

Une intervention est également programmée sur l'ensemble du groupe sculpté de l'horloge monumentale situé en façade et des blasons associés (*photo ci-contre*). Des biocides seront utilisés afin d'éliminer les mousses et les lichens, avant que la restauration de la pierre profondément dégradée ne soit traitée par cataplasmes et consolidée. Les deux sculptures de l'ouvrage seront également restaurées.

Le mécénat en faveur du patrimoine

Le mécénat permet à des entreprises d'apporter leur soutien financier ou matériel pour l'exercice d'une activité présentant un caractère d'intérêt général. En soutenant le projet de restauration du patrimoine historique de l'État, elles trouvent ainsi intérêt à s'associer à l'image, à la renommée, aux valeurs de la République.

Le mécénat, au-delà de la valorisation de l'image de l'entreprise, constitue un moyen d'affirmer son identité et son engagement au bénéfice de ce projet local, culturel et patrimonial.

Ainsi, pour l'entreprise, la participation au projet de restauration de la préfecture de Tulle peut s'inscrire dans une logique de développement économique et social du territoire corrézien et contribuer ainsi à renforcer son attractivité. Cette forme de mécénat est non seulement une source de financement nouvelle pour la collectivité publique, mais c'est, aussi un moyen de rassembler tous les acteurs autour d'un projet commun de développement territorial bénéfique pour tous.

Le mécénat est également un dispositif d'incitation fiscale. Les entreprises donatrices peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Le nom du mécène pourra, selon le montant du don, être mentionné en remerciement sur de nombreux supports de communication notamment :

- la bâche en trompe-l'œil qui recouvrira la façade du bâtiment;
- le site Internet dédié à l'avancement des travaux;
- les manifestations culturelles organisées à l'occasion ou après l'inauguration de la préfecture restaurée : journées européennes du patrimoine, fête de la musique...

Ce programme de restauration s'élève à plus de 1,4 millions d'euros. La recherche de mécènes est particulièrement importante pour s'assurer de la restauration des statues et de l'arrière du bâtiment qui se prolonge sur le jardin.



Contact :

valorisation-dicom@interieur.gouv.fr
01 40 07 61 15 - 01 40 07 61 96

Conception, réalisation : MI/SG/DICOM
Photographies : MI/SG/DICOM/P. Chabaud
Impression : B-PRINT



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

PRÉFET
DE LA CORRÈZE